



**Le Protecteur au Manitoba
des enfants et des jeunes**

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

**LE BUREAU DU PROTECTEUR DES ENFANTS ET DES JEUNES DU MANITOBA PUBLIE SON RAPPORT
ANNUEL 2022-2023 ET DES DONNÉES SUR LES DÉCÈS D'ENFANTS**

Le Bureau demande des mesures urgentes et une stratégie complète pour la santé mentale des jeunes dans le contexte du nombre annuel record de décès par suicide qui lui ont été signalés.

TERRITOIRE DU TRAITÉ NO 1 ET PATRIE DES MÉTIS DE RED RIVER, Winnipeg (Manitoba)

1 décembre 2023 – Sherry Gott, protectrice des enfants et des jeunes du Manitoba, a publié le rapport annuel du Bureau du protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba, qui résume les travaux réalisés par le Bureau pendant l'exercice financier 2022-2023 ainsi que les tendances concernant la protection des enfants, la recherche, l'assurance de la qualité, la sensibilisation du public, l'engagement des jeunes et les examens et enquêtes sur les décès d'enfants.

La première année de M^{me} Gott à titre de protectrice des enfants et des jeunes du Manitoba a été une importante période de réflexion et de changement pour le Bureau, qui a saisi cette occasion pour évaluer ses approches et processus. Dans l'esprit de la réconciliation, le Bureau est déterminé à adopter une approche axée sur les forces, tenant compte des traumatismes et éclairée par la sagesse et la contribution des aînés et aînées et des gardiens et gardiennes du savoir. Le Bureau se réjouit à l'idée de continuer à collaborer avec les jeunes, les organismes communautaires, les fournisseurs de services et le public partout dans la province pour veiller à ce que son travail repose sur des informations fiables, à ce qu'il soit utile et stratégique et à ce qu'il permette ainsi de faire progresser le plus possible les droits des enfants.

Conformément au mandat du Bureau, le médecin légiste en chef l'avise de tout décès d'enfant, d'adolescent ou de jeune adulte de moins de 21 ans au Manitoba. À mesure que l'exercice 2022-2023 s'écoulait, la protectrice a remarqué une augmentation troublante des nombres de suicides et de décès liés aux surdoses. Ces tendances à la hausse ont plongé des collectivités et des familles dans la tristesse partout dans la province et exigent une attention immédiate. Plus précisément, ces crises nécessitent des mesures urgentes, y compris une gamme complète de services de soutien améliorés, des initiatives de sensibilisation ciblées et des collaborations visant à réduire les ravages et à sauver des vies.

« Au cours du dernier exercice, nous avons malheureusement perdu 37 jeunes de moins de 21 ans qui se sont suicidés », a dit M^{me} Gott. Elle explique : « C'est le nombre annuel le plus élevé de décès par suicide dont le Bureau a été avisé par le Bureau du médecin légiste en chef. Il représente une augmentation de 42 % par comparaison aux 26 suicides d'enfants, d'adolescents et de jeunes adultes enregistrés en 2021-2022. Ces décès sont évitables. Il est temps d'agir. La Province doit agir rapidement. Les enfants ne peuvent pas continuer à attendre. »



M^{me} Gott demande l'organisation de réunions d'urgence pour élaborer des plans à court et à long terme visant à prévenir les suicides de jeunes. De plus, le Bureau demande depuis longtemps à la Province d'établir une stratégie complète pour la santé mentale des jeunes qui comprendrait une gamme de services de santé mentale, de prévention des dépendances et d'intervention fondés sur les données probantes, adaptés à la culture, tenant compte des traumatismes, facilement accessibles et conçus pour les jeunes. Cette stratégie n'existe toujours pas.

Veillez consulter la déclaration de préoccupation du protecteur pour plus d'informations sur la crise actuelle du suicide chez les jeunes. Pour ceux qui souhaitent parler avec la protectrice, nous vous encourageons à contacter LPEJ en utilisant le contact média fourni ci-dessous.

Le rapport annuel du Bureau présente les résultats et travaux importants réalisés au cours de l'exercice 2022-2023, y compris le nombre d'enfants, d'adolescents et de jeunes adultes qui ont utilisé les programmes du Bureau ou participé à ses initiatives et événements. Le résumé, disponible en anglais, en français, en cri et en oji-cri, mentionne les chiffres clés suivants :

- 2 555 demandes de services de protection d'enfants et de jeunes;
- 1 012 enfants, adolescents et jeunes adultes appuyés par l'entremise des activités continues de protection;
- 265 avis de décès officiels d'enfants au Manitoba reçus;
- 73 examens réalisés sur des décès d'enfants;
- 1 fiche de rendement sur la conformité du gouvernement aux recommandations;
- 1 rapport spécial fondé sur les enfants et les jeunes exposés à la violence conjugale au Manitoba;
- 7 recommandations officielles adressées aux organismes publics et reposant sur des recherches systémiques concernant les droits des enfants;
- 19 réponses aux nouveaux renvois de défense systémique des droits des enfants et des jeunes;
- 153 activités de sensibilisation dans l'ensemble des ministères;
- 1 652 enfants et jeunes ont participé à un plan de leçons sur leurs droits pour la Journée nationale de l'enfant;
- 34 785 trousseaux Thrival^{MD} remis à des étudiants en partenariat avec l'Association canadienne pour la santé mentale – Manitoba et Winnipeg.

« Nous allons continuer d'accorder la priorité aux besoins et aux droits des jeunes pendant que nous nous efforçons de faire avancer le Manitoba pour qu'il devienne un endroit où les politiques publiques et les services provinciaux accordent la priorité à la sécurité, à la protection, aux droits et au bien-être de tous les jeunes. Je souhaite exprimer à chacun de vous ma sincère gratitude pour votre soutien et votre partenariat constants », a déclaré M^{me} Gott.

Pour lire le rapport annuel 2022-2023 du Bureau en anglais ou en français, visitez <https://manitobaadvocate.ca/fr/reports-publications/annual-reports/>.

Pour lire l'énoncé de préoccupations du Bureau sur la crise des suicides en anglais ou en français, visitez <https://manitobaadvocate.ca/fr/reports-publications/statements-and-submission/>.



Personne-ressource pour les médias :

Brittany Valcourt

Coordonnatrice de l'éducation du public

(204) 914-3746

bvalcourt@manitobaadvocate.ca

À propos de la protectrice des enfants et des jeunes du Manitoba :

Le Bureau du protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba est un bureau indépendant et non partisan de l'Assemblée législative du Manitoba. Il représente les droits, les intérêts et les points de vue des enfants, des jeunes et des jeunes adultes manitobains recevant des services publics, ou y ayant droit, notamment ceux concernant l'enfant et la famille, l'adoption, le handicap, la santé mentale, les dépendances, l'éducation, les soutiens aux victimes ou la justice pour les jeunes. Pour ce faire, le Bureau intervient soit directement auprès des enfants et des jeunes, soit en leur nom auprès des aidants et d'autres parties prenantes. Son action de plaidoyer consiste également à examiner les services publics après le décès d'une jeune personne lorsque celle-ci ou sa famille a été concernée par des services sujets à examen, tel que cela est défini dans la *Loi sur le protecteur des enfants et des jeunes (LPEJ)*. Enfin, le Bureau du protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba est habilité, en vertu de la loi provinciale, à formuler des recommandations au gouvernement et à d'autres organismes publics, à mener des recherches axées sur les enfants, à en diffuser les conclusions et à informer le public sur les droits des enfants et toute autre question relevant de la LPEJ.

